



Centre Départemental Artistique pour
l'Animation et la Culture des Enfants
41 Rue Fénelon – appartement 5. BP 2
97461 Saint-Denis CEDEX
Tel : 0262 41 38 67 / Fax : 0262 21 78 40 /
courriel : cedaace@wanadoo.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CONCOURS DE CALCUL RAPIDE Année scolaire 2016/2017

ARTICLE 1 :

Un concours de calcul rapide est organisé par le CEDAACE et l'Académie de la Réunion en collaboration avec les radios Kréol FM et LFM dans le but de donner au calcul mental, dans tout le cycle 3, la place qu'il mérite dans l'enseignement et les apprentissages mathématiques.

ARTICLE 2 :

Ce concours concerne le cycle 3 :

- Cours moyen première année (CM1)
- Cours moyen deuxième année (CM2)
- Sixième (6^{ème})

Ce concours est inclus dans les activités du GAMI (Groupe Académique Mathématiques Inter-degré, gami@ac-reunion.fr).

ARTICLE 3 :

Le concours se déroulera en 4 étapes :

Préliminaires, quart de finale, demi-finale et finale.

Chaque étape comprend des calculs automatisés, des calculs réfléchis et des activités mentales, conformément aux compétences à travailler tout au long du cycle 3.

Etapes	CM1/CM2/6 ^{ème}
Préliminaires	Mardi 6 décembre 2016 à 10h. Cette épreuve sera diffusée sur les ondes de Kréol FM et de LFM (pour le sud). Aux questions diffusées sur la radio s'ajoutent des activités mentales envoyées par mail aux collègues, aux écoles et aux circonscriptions.
Quart de finale	Semaine des Mathématiques Mardi 4 avril 2017 à 10h. Cette épreuve sera diffusée sur les ondes de Kréol FM et de LFM (pour le sud). Aux questions diffusées sur la radio s'ajoutent des activités mentales envoyées par mail aux collègues, aux écoles et aux circonscriptions.
Demi-finale	Samedi 20 mai 2017 Le lieu sera précisé sur la convocation.
Finale	Samedi 17 juin 2017 La finale se déroulera dans l'hémicycle du Département de la Réunion.

ARTICLE 4 :

1) Pour les préliminaires et le quart de finale, le concours comprendra :

- 20 questions diffusées à la radio ;
- 6 activités mentales diffusées par mail.

La prise de notes ne sera autorisée que pour certaines questions, ce qui sera précisé au moment de l'épreuve.

2) Pour la demi-finale organisée en regroupements, le concours comprendra 26 questions gérées sur place.

3) Pour la finale, les élèves auront à résoudre 3 exercices et 3 problèmes en 3 manches (voir article 8).

ARTICLE 5 :

Les épreuves des préliminaires constituent une phase d'entraînement pour l'ensemble des classes qui participent. Aucune sélection n'est prévue lors de cette phase.

L'enseignant de chaque classe inscrite assurera la correction (calcul automatisé : 1 point, calcul réfléchi ou activité mentale : 2 points) et réalisera un bilan avec ses élèves.

ARTICLE 6 :

Le quart de finale permet de sélectionner un représentant par niveau pour chaque école ou collège.

L'enseignant de chaque classe inscrite assurera la correction (calcul automatisé : 1 point, calcul réfléchi ou activité mentale : 2 points). A l'issue des corrections, en cas d'ex-aequo à l'intérieur de chaque école ou collège, les professeurs impliqués dans le concours réunissent les élèves concernés et les départagent par une question qu'ils conçoivent ensemble : l'élève répondant correctement le plus rapidement est sélectionné pour la demi-finale. Si tous les élèves se trompent, une autre question est proposée.

A l'issue du quart de finale, au sein de chaque conseil école-collège, la liste des sélectionnés à la demi-finale sera dressée et communiquée par courriel aux pilotes de l'épreuve (le lien sera précisé ultérieurement).

ARTICLE 7 :

La demi-finale aura lieu le samedi 20 mai 2017, dans un collège de l'académie (le lieu sera indiqué sur la convocation envoyée par courriel). La correction sera assurée par un jury désigné par le CEDAACE et l'Académie de la Réunion.

A l'issue de cette phase, quatre élèves pour chaque niveau seront sélectionnés pour la finale.

ARTICLE 8 :

La finale sera organisée en 3 manches pour chaque niveau. Le lauréat est le gagnant de la 3ème manche.

La finale se déroulera le samedi 17 juin 2017 dans l'hémicycle du Département.

ARTICLE 9 : PRIX

* Champion de chaque niveau :

- 1 ordinateur portable - 1 pack de téléphonie mobile - 1 diplôme - 1 jeu éducatif

* Vice-champion de chaque niveau :

- 1 tablette tactile - 1 pack de téléphonie mobile - 1 diplôme - 1 jeu éducatif

ARTICLE 10 :

- L'organisation matérielle est assurée conjointement par le CEDAACE et l'Académie de la Réunion.
- Le transport des candidats aux phases finales (demi-finale et finale) est assuré par les parents.

ARTICLE 11 :

Le CEDAACE et l'Académie de la Réunion dégagent leur responsabilité pour tout incident technique ne relevant pas de leurs compétences, et en particulier en cas de mauvaise réception radiophonique ou de problèmes de transport qui empêcheraient le bon déroulement de ces épreuves.

ARTICLE 12 :

Le CEDAACE et l'Académie de la Réunion, en cas d'imprévu survenant au cours du déroulement général, se réservent le droit d'aménager celui-ci pour assurer la réussite de cette action.

ARTICLE 13 :

La notation du jury est sans appel.

Aucun recours portant sur le déroulement du concours, les résultats ou les décisions du jury ne pourra être accepté.